



# APPEL À PARTICIPANTS MARCHÉ DE NOËL D'EYBENS



Eybens, le 19 juin 2025

Madame, Monsieur,

La ville d'Eybens en partenariat avec l'association Eybens en fête ont le plaisir d'organiser le marché Noël d'Eybens :



**Samedi 06 décembre 2025 de 10h30 à 19h30 – Places du Bourg**



Vous trouverez ci-joint la demande de participation et le règlement du marché de Noël relatifs à cette manifestation à retourner avant le :

**Lundi 15 septembre 2025**

Une demande de participation aux frais d'organisation de cette manifestation vous est demandée. Le dossier d'inscription comprenant ci-dessous est à adresser à l'adresse suivante :

**Maison des Associations – 8 Rue du Château, 38320 Eybens**

Mon dossier :

- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle**
- Règlement aux frais d'organisation du marché de Noël et location de tonnelle par chèque établi à l'ordre de Eybens en fête**
- Formulaire d'inscription rempli**

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte. Dès l'expiration de la date de clôture des demandes de participation, une commission composée des membres de l'association Eybens en fête et de la ville d'Eybens se réunira afin de sélectionner les propositions. Le nombre de place étant limité et afin de conserver une harmonie, une diversité et une qualité des produits par les participants, la commission se réserve le droit d'opérer une sélection.

**Un mail de réponse vous sera ensuite adressé :**

- **La réponse est positive** : le mail vous précisera plus spécifiquement les modalités pratiques.
- **La réponse est négative** : votre chèque vous sera retourné.

Passé le délai d'inscription, vous serez inscrit sur liste d'attente.

De nombreuses animations et buvette ponctueront cette journée, et feront de cet événement un lieu convivial, festif et accueillant.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Monsieur le Maire

Nicolas RICHARD





# REGLEMENT

## MARCHE DE NOEL D'EYBENS



Ce règlement est à conserver par l'exposant.

- L'installation des stands aura lieu de 8h00 à 9h30 places de Verdun, du 11 novembre 1918 et une partie de l'avenue Jean Jaurès.
- La vente au public est ouverte de 10h30 à 19h30.
- Tous les véhicules (sauf les food-truck) devront évacuer le périmètre de sécurité/marché exposant avant 9h30.

### TARIFS

Les tarifs sont divisés en deux types : la participation aux frais d'organisation du Marché de Noël (selon votre statut) et la location d'une tonnelle :

- Pour les producteurs, artisans, professionnels et associations non Eybinoises :  
→ **35 € de frais de participation à l'organisation**
- Pour les associations Eybinoises et les associations reconnues d'intérêt général :  
→ **20 € de frais de participation à l'organisation**
- Pour les food-truck (restaurant mobile dont la location de tonnelle n'est pas obligatoire) :  
→ **50 € de frais de participation à l'organisation**
- Réservation obligatoire de tonnelle (3m x 3m) :  
→ **30 € la tonnelle**

Seulement 2 tonnelles sont possibles à la réservation par stand soit un emplacement de 6mx3m. L'organisation se donne le droit d'attribuer une seule tonnelle de 3mx3m en fonction des demandes.

En cas de désistement ou de retard ne permettant plus l'installation, **les sommes versées restent acquises aux organisateurs**. Cependant et uniquement en cas de force majeure, sur présentation d'un certificat médical les frais de participation pourront être restitués.

L'inscription d'un exposant ayant un caractère personnel, l'emplacement qui lui a été alloué doit être occupé uniquement par lui-même. Une personne mineure ne pourra exposer sans une autorisation parentale jointe au dossier d'inscription.

En cas d'annulation de l'événement pour des raisons liées aux intempéries, un remboursement des frais de participation sera effectué. Enfin, **le démontage des stands est interdit avant 19h30**, heure de clôture du Marché de Noël.

L'exposant devra être couvert par une assurance Responsabilité civile. L'assurance vol, incendie, abris couvrant les objets ou produits exposés sont à la charge de chaque exposant.

**L'association Eybens en fête et la ville d'Eybens déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes ou dégâts causés aux objets ou produits exposés.**

Pour des impératifs d'organisation, l'organisation se réserve le libre choix de l'attribution des emplacements. L'emplacement doit rester propre au départ de l'exposant. Les exposants s'engagent à respecter les conditions du présent règlement.



# DEMANDE DE PARTICIPATION MARCHE DE NOEL



Pages 1/2

**NOM** Commercial/Marque/Société/Association : \_\_\_\_\_

Représenté-e par M/Mme : \_\_\_\_\_

**SIREN/SIRET/KBIS** : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Site web/Facebook/Instagram : \_\_\_\_\_

Activité : \_\_\_\_\_

Produits vendus : \_\_\_\_\_

Possibilité de joindre des photos des créations/productions si pas de site web ou réseaux sociaux

## FRAIS DE PARTICIPATION A L'ORGANISATION

Cocher la/les cases correspondantes

Je suis producteur, artisan, professionnel, association non Eybinoise

→ Tarif 35€

Je suis association Eybinois ou association reconnue d'intérêt général

→ Tarif 20€

Je suis un food-truck

→ Tarif 50€

## TAILLE DE STAND SOUHAITEE

Je souhaite louer 1 tonnelle qui correspond à 1 stand de 3mx3m

→ Tarif 30€

Je souhaite louer 2 tonnelles qui correspondent à 1 stand de 6mx3m

→ Tarif 60€